

# newsletter

# 066

Mars 2017

## Mot du Président



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

« 2016 nous aura permis de concrétiser des avancées importantes dans notre plan de marche.

Au niveau de la production d'abord, avec l'internalisation des éléments les plus spécifiques de notre chaîne de production et la consolidation d'un partenariat de qualité avec CENEXI qui s'engage à nos côtés en investissant 5 millions d'euros dans l'outil de production.

Au niveau de la structuration de la société ensuite, avec l'intégration dans son Directoire de trois nouveaux membres et le recrutement de collaborateurs pour étoffer ses équipes commerciales et pharmaceutiques en vue des échéances à venir.

Au niveau technologique enfin, avec de nouveaux brevets importants et la démonstration par IRM de la puissance de ZENEO® en injection intramusculaire, même chez des sujets corpulents, ce qui confère à CROSSJECT un avantage compétitif attendu pour trois produits de son portefeuille.

A l'issue du premier semestre 2017, nous allons mettre en place une ligne « Fast Track », destinée à la production de lots cliniques et d'enregistrement. Cette étape sera suivie par la finalisation, prévue en 2018 de la ligne « Scale up » permettant la production en série de 10 millions d'unités par an. Au-delà de la production, Crossject a intensifié ses efforts tant sur le plan commercial que réglementaire aux Etats-Unis concernant ZENEO® Sumatriptan et ZENEO® Midazolam, avec pour ambition d'obtenir le paiement d'au moins un bel upfront à la signature dans le cadre d'accord de licences de distribution avec des laboratoires.

Afin de sécuriser ce plan de développement ambitieux et renforcer la structure financière de la Société, CROSSJECT a décidé le lancement d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 4,3 millions d'euros pouvant être portée à 5 millions d'euros. Le produit de l'augmentation de capital permettra à CROSSJECT de maintenir ses efforts de développement en matière notamment de réalisation d'études de bioéquivalence et de production des lots d'enregistrement et lots cliniques nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché des premiers produits. La Société a d'ores et déjà reçu le soutien de son actionnaire historique, GEMMES VENTURE, détenant 20% du capital, qui s'est engagé à garantir la réussite de l'opération à travers l'atteinte d'un montant minimum de 75% de l'Emission (avant exercice de la clause d'extension).

Avec votre soutien, je suis convaincu que les actions décisives que nous entreprenons aujourd'hui, nous permettront de devenir le leader mondial sur le marché des solutions de l'auto-injection de médicaments en urgence. J'espère que ce projet d'augmentation du capital emportera votre adhésion et que nous pourrions compter sur vous pour nous accompagner dans notre plan de développement ambitieux. »

**Patrick Alexandre**, Président et Fondateur de Crossject





# L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 4,33 millions d'euros (avant exercice de la clause d'extension) vise à renforcer la structure financière de CROSSJECT, à lui permettre de maintenir ses efforts de développement en matière notamment de réalisation d'études de bioéquivalence et produire des lots d'enregistrement et lots cliniques nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché des premiers produits. La Société a d'ores et déjà reçu le soutien de son actionnaire historique, GEMMES VENTURE, détenant 20,0% du capital, qui s'est engagé à garantir la réussite de l'opération à travers l'atteinte d'un montant minimum de 75 % de l'Emission (avant exercice de la clause d'extension).

## ■ Montant

Le montant brut initial de l'augmentation de capital est d'environ 4,33 millions d'euros soit 963 246 actions nouvelles à émettre, soit 12,5% du capital social à la date de l'opération. Le montant peut être porté à 4,98 millions d'euros en cas d'exercice de la clause d'extension. A titre indicatif, un actionnaire détenant 1% du capital de la société avant l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci verrait sa participation diluée à 0,89% du capital après réalisation de l'augmentation de capital avec DPS (hors clause d'extension).

## ■ Prix d'émission

4,50€ par action nouvelle soit une décote faciale de 10,36% par rapport au cours de clôture de l'action CROSSJECT le 8 mars 2017, soit 5,02€ et de 9,31% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit à cette même date. La parité d'exercice est de 1 action nouvelle pour 8 DPS.

## ■ Droit préférentiel de souscription

Chaque action détenue à l'issue de la journée comptable du 13 mars 2017 donne droit à un DPS. Un DPS est détaché depuis le 14 mars de chaque action que vous déteniez à l'issue de la journée comptable du 13 mars 2017. 8 DPS détenus ou achetés donnent droit de souscrire à une action nouvelle.

Les DPS seront cotés et négociables jusqu'au 28 mars inclus sur Euronext Paris sous le code FR00013242534. Après le 28 mars vous ne pourrez plus acheter ou vendre des DPS mais vous pourrez encore participer à l'opération en utilisant les DPS acquis avant cette date jusqu'au 30 mars 2017 inclus.

Le DPS ne sont, en principe, pas éligibles au PEA. Par exception, seuls les DPS détachés d'actions inscrites sur un PEA seront livrées sur ce même PEA.

## ■ Engagements de souscription

GEMMES VENTURE, actionnaire historique de la société détenant 20% du capital de la société s'est engagé à garantir la réussite de l'opération à travers l'atteinte d'un montant minimum de 75% de l'émission (avant exercice de la Clause d'extension). Cet engagement de souscription ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

## ■ Calendrier

- **9 mars** : Décision de mise en œuvre du Directoire, communiqué annonçant les modalités
- **14 mars** : détachement des DPS et début des négociations
- **16 mars** : ouverture de la période de souscription
- **28 mars** : fin de la cotation des DPS
- **30 mars** : fin de la période de souscription
- **5 avril** : publication du résultat de l'opération
- **7 avril** : cotation des actions nouvelles émises à l'occasion de l'opération

## ■ Comment participer

Chaque actionnaire sera crédité sur son compte titres d'un DPS par action détenue.

Si vos actions sont détenues au nominatif pur, vous recevrez un bulletin de souscription ou un avis d'opération sur titres de CIC / CM-CIC Market Solutions. Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré, vous serez informé par votre intermédiaire financier de la mise à disposition des DPS et des modalités de participation à l'opération

Le paiement doit être effectué au moment de votre souscription.

# MODALITES

## ■ Vous souhaitez participer à l'opération

1. Vous exercez vos DPS pour souscrire, à titre irréductible, des actions nouvelles à raison d'1 action nouvelle pour 8 DPS détenus. Vous pouvez également acheter des DPS en bourse si vous souhaitez souscrire à plus d'actions à titre irréductible

2. En complément, vous pouvez également souscrire à titre réductible et donc participer à l'opération au-delà de l'exercice de vos DPS, en passant par un ordre d'achat de titres complémentaire pour un prix identique de 4,50 € par action. Cet ordre pourra être réduit en fonction de la demande totale exprimée et de votre participation au capital

Attention la souscription à titre réductible n'est possible que si vous avez d'abord souscrit à titre irréductible.

## ■ Vous ne souhaitez pas participer à l'opération

1. Vous vendez tout ou partie de vos DPS et touchez les produits de la vente au prix auquel ils auront été négociés sur le marché (net des frais prélevés par votre intermédiaire financier).

2. Vous n'exercez pas ni ne vendez vos DPS pendant la période de souscription, ceux-ci deviendront caducs et perdront toute valeur à l'issue de la période de souscription

## ■ Cadre juridique

Autorisé par le Conseil de Surveillance du 8 mars 2017 et faisant usage des délégations conférées aux termes des 8ème et 12ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 juin 2015, le Directoire de CROSSJECT a décidé, lors de sa séance du 9 mars 2017, de procéder à cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les modalités sont détaillées dans le communiqué de presse du 9 mars 2017 et la notice Balo du 15 mars 2017.

*Attention : La présente émission n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Les investisseurs sont priés de se reporter au communiqué de la Société du 9 mars 2017, à la notice publiée au BALO du 15 mars 2017 et au paragraphe relatif aux risques figurant dans le rapport de gestion 2016. Toute l'information et les modalités de l'opération sont disponibles sur [www.crossject.com](http://www.crossject.com) et sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)*







Pour plus  
d'informations

[info@crossject.com](mailto:info@crossject.com)  
[blehari@actifin.fr](mailto:blehari@actifin.fr)  
Telephone : 01 56 88 11 25



CROSSJECT S.A. Directoire et conseil de Surveillance,  
au capital de 39383,01 euros - RCS PARIS B 438 822 215  
60L avenue du 14 Juillet - 21300 Chenôve - FRANCE  
[info@crossject.com](mailto:info@crossject.com) - Phone: +33 (0)3 80 54 98 50  
[www.crossject.com](http://www.crossject.com)

Directeur de publication : **Patrick Alexandre**  
Rédaction : **Actifin**  
Conception graphique : **Goldfish Concept**  
Crédit photographique : **Goldfish Concept**